

**Réunion du 21 mars 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96  
Nombre de présents : 77  
Nombre de votants : 86

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Laurent CHERITI, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Nadia BEAUSSART (suppléante de M. Hervé LAFITTE), Monique LARRADET, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Héléne BOURDEU, Christian LOMBART, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Luis Miguel CONEJERO, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marc PEREZ, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Francis GRINET, Laurence MOUSQUES (suppléante de M. Jean-Jacques LASCABES), Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre ESCOUTELOUP (pouvoir à Mme Fabienne COSTEDOAT-DIU), Jean-Marie BERGERET-TERCQ (pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Amandine PAINSET (pouvoir à M. Francis GRINET), Hervé LAFITTE, Patrick GALOPIN, Françoise DANDIEU (pouvoir à M. Bertrand VERGEZ-PASCAL), Pierre MUCHADA, Corinne CARRIAT (pouvoir à M. Gérard IRIART), Anne-Lise GENNEVOIS, Jean-Pierre BOUNINE (pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBÉ), Anita BEUSTE, Pierrette DOMBLIDES (pouvoir à M. Luis-Miguel CONEJERO), Céline LEMBEZAT (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Madeleine PICHAUREAU (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Guy ROMAIN, Jean-Jacques LASCABES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Maïthé MIRASSOU.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 23 : PROJET TRAME VERTE ET BLEUE : CONVENTION AVEC LE  
CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS (CEN) NOUVELLE  
AQUITAINE POUR LA CONCRETISATION DES PREMIERES ACTIONS  
EN 2022**

**Rapporteur : M. Philippe ARRIAU**

Le projet trame verte et bleue a été approuvé par délibération en date du 10 décembre 2021.

Pour mémoire, ce projet comprend 3 axes : amélioration des connaissances, gestion et valorisation qui se déclinent en 20 actions au total.

Afin de démarrer quelques actions dès 2022, il convient de retenir celles dont la mise en œuvre peut être confiée en partie ou en totalité à un tiers, en l'occurrence le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) Nouvelle-Aquitaine qui a accompagné la CCLO depuis le début.

L'objectif est d'initier une dynamique sur le territoire pour concrétiser quelques actions du projet et satisfaire également l'axe 2 du projet de territoire sur la préservation de la biodiversité. A moyen terme, une structuration des services de la CCLO sera nécessaire pour disposer en interne des ressources humaines indispensables pour pérenniser les actions.

Dans l'immédiat, les actions qui pourraient débiter dès 2022 s'appuient sur les financements mobilisables par le biais des appels à projet de la Région notamment, les priorités mentionnées par les élus lors de l'élaboration du projet trame verte et bleue, les partenariats potentiels avec d'autres organismes pour mutualiser les dépenses (*action « Vieilles forêts » co-financée par le Département*) ou simplement la faisabilité rapide des actions en raison de leur nature.

Sur la base de ces éléments, le CEN Nouvelle-Aquitaine et la CCLO ont dressé la liste des actions à démarrer dès 2022, afin d'évaluer et de chiffrer le nombre de jours de travail nécessaire pour le CEN et donc définir une rémunération correspondante sur la base des coûts réels.

Sur les 20 actions du projet Trame Verte et Bleue, 11 pourraient démarrer pour un montant de prestations de 28 187,84€, calculé sur la base du nombre de jours dédiés par action.

La CCLO disposera donc d'un accompagnement identifié par action mais qui pourra varier d'une action à l'autre selon leur avancée et les besoins exprimés, tout en restant dans l'enveloppe globale.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** les termes de la convention annexée à la présente délibération,
- **d'autoriser** son Président à la signer,
- **de solliciter** toutes les subventions mobilisables pour la concrétisation des actions par le biais de la réponse à des appels à projet ou autres dispositifs,
- **de préciser** que les crédits figurent déjà au budget 2022.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

  
**Patrice LAURENT**

